



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU lundi 27 juin 2011
19 heures 00

SL/VC

N° 001213

Ressources
Humaines - Action
sociale pour les
stagiaires dont la
durée de stage est
inférieure à deux mois
consécutifs-
Extension du
dispositif existant
avec la possibilité
d'accès à certains
services culturels

Affiché le :

Le **lundi 27 juin 2011 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint) représenté par M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal) représenté par Mme Véronique GACH (5ème Adjoint)

ABSENTS : Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu la circulaire du 4 novembre 2009, relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'autorité territoriale peut faire bénéficier les stagiaires d'une gratification et mentionne les éventuelles modalités de gratification des stages d'une durée supérieure à deux mois.

Aux termes de l'article L.242-4-1 du code de la sécurité sociale, rendu applicable aux étudiants en stage dans les organismes publics (article L.412-8 du même code), cette gratification n'est pas considérée comme une rémunération dès lors qu'elle n'excède pas 12.5% du plafond de la sécurité sociale. Elle entraîne à ce titre une franchise de cotisations et de contributions sociales de la part de l'organisme d'accueil comme de la part du stagiaire. Il est souhaitable que cette gratification soit réservée aux stagiaires ayant passé plus de deux mois consécutifs en stage dans la collectivité.

Vu, la délibération approuvée par le Conseil Municipal du 31 mai 2011, intitulée « Action sociale pour les stagiaires dont la durée de stage est inférieure à deux mois consécutifs » et qui prévoit un accès gratuit à la piscine municipale de VITON aux stagiaires qui ont effectué un stage d'une durée minimum d'un mois consécutif ou non et dont la durée est inférieure à deux mois consécutifs, l'été qui suit la période de stage.

Monsieur le Maire propose d'étendre le dispositif et que les stagiaires puissent bénéficier également d'un an de gratuité à la saison culturelle municipale, l'adhésion à la médiathèque et l'entrée au musée.

Il est précisé que toute demande de stage devra obligatoirement passer par le service des Ressources Humaines et qu'une convention devra être signée entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la Ville d'APT.

A la fin du stage, une attestation sera remise, par le service des Ressources Humaines, aux stagiaires qui remplissent les conditions et une liste des stagiaires qui pourront bénéficier de cet avantage sera remise au service des Sports ainsi qu'au service des Affaires Culturelles. Pour contrôle, l'attestation et la pièce d'identité devront être présentées à l'entrée de la piscine, de la médiathèque, du musée, etc. Il est précisé que le dispositif ne pourra pas s'étendre à l'ensemble des proches des stagiaires concernés.

A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à étendre le dispositif et que les stagiaires qui ont effectué un stage d'une durée minimum d'un mois consécutif ou non et d'une durée inférieure à deux mois consécutifs, à bénéficier d'un accès gratuit à la piscine municipale de VITON, l'été qui suit la période de stage ainsi qu'un an de gratuité à la saison culturelle municipale, l'adhésion à la médiathèque et l'entrée au musée.

DIT que l'extension du dispositif entrera en vigueur pour les stagiaires qui remplissent les conditions précitées à compter dès la prochaine rentrée scolaire, soit le 1^{er} septembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**